

Dossier d'inscription
École municipale d'arts plastiques de Fleury d'Aude
Année scolaire 2024/2025

(Un dossier à remplir par élève)

-Veuillez SVP cocher les cases et compléter-

Les dossiers **complets** seront pris en compte selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Sont prioritaires (**jusqu'au 23 août 2024**), dans l'ordre :

- Les élèves de l'école d'arts plastiques, année scolaire 2023/2024, dont la redevance a été acquittée.
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2024) habitant la commune.
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2024) habitant la commune.
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2024) n'habitant pas la commune.
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2024) n'habitant pas la commune.

Réinscription

Nouvelle inscription

L'élève :

Nom, prénom : _____

Né(e) le : _____ Age (au 1^{er} octobre 2024) : _____

Débutant

Non débutant

Précisez : _____

Représentant légal (pour les mineurs) ou redevable :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____

Téléphone : _____

Portable* : _____

E-mail* : _____

*En cas de besoin (absence du professeur, report de cours, information urgente, ...) nous sommes en mesure de communiquer avec vous par SMS. Votre adresse mail peut également nous être utile afin de vous informer sur notre saison artistique et culturelle, et de vous transmettre des informations tout au long de l'année.

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs 2024/2025.

Je m'engage à participer de manière assidue aux cours, expositions et manifestations me concernant ou concernant mon enfant.

Je m'engage à avertir le professeur d'arts plastiques dans les plus brefs délais en cas d'absence.

J'ai bien noté que l'ensemble des horaires sera défini courant juillet/août 2024

en fonction de différents critères (nombre d'élèves, disponibilité du professeur, disponibilité de la salle...)

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier : _____

Dossier complet

Dossier incomplet :

Cotisation annuelle 2024/2025

Votre ou vos choix :

- Arts plastiques enfant 5 à 8 ans – Mercredi de de 13h45 à 15h30
- Arts plastiques enfant 9 à 12 ans – Mercredi de de 15h30 à 17h15
- Arts plastiques ado / adulte (2h par semaine) – Lundi de 17h00 à 19h00

Les tarifs à l'année :

- Initiation arts plastiques enfant (5 à 8 ans) Pérignanais : 27 €
- Initiation arts plastiques enfant (5 à 8 ans) Extérieur : 42 €

- Arts plastiques enfant (9 à 12 ans) Pérignanais : 37 €
- Arts plastiques enfant (9 à 12 ans) Extérieur : 53 €

- Arts plastiques (+ 12 ans) à adulte (2h) Pérignanais : 91 €
- Arts plastiques (+12 ans) à adulte Extérieur : 123 €

Tout dossier reçu sans le règlement ne sera pas pris en compte.

Retour dossier réinscription impérativement avant le 23/08/2024.

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre du **Trésor public**

Vos observations éventuelles :